

Un prisonnier d'état sous le régime beronis : Muller de la Mothe

Autor(en): **Mottaz, Eug.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **5 (1897)**

Heft 6

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-7317>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

UN PRISONNIER D'ÉTAT SOUS LE RÉGIME BERNOIS

MULLER DE LA MOTHE

X

Muller et Rosset arrivèrent bientôt en Angleterre. Le moment était venu pour eux de choisir une résidence définitive, un pays où ils se décideraient l'un et l'autre à s'établir, soit pour le reste de leurs jours, soit jusqu'à l'époque où ils obtiendraient l'autorisation de rentrer dans leur patrie.

Rosset ne tarda pas à être rejoint par sa femme et ses six enfants, dont il avait été cruellement séparé depuis si longtemps et il résolut d'aller se fixer avec eux en Amérique. « Il s'embarqua pour se rendre aux Etats-Unis. C'est là qu'il espérait trouver une patrie où la liberté soit un héritage religieusement conservé à tous les citoyens et donne à tous le même droit de l'aimer et de la servir. C'est là aussi qu'il porta le chagrin d'un cœur noble et fier, ulcéré d'avoir été mis au rang des ennemis de son pays, et pourquoi ? parce qu'il pensa que l'amour de la liberté était une vertu que le Suisse devait professer indistinctement et qu'il le pouvait sans crainte. En vain la fortune se présenta à lui et lui offrit des compensations, l'amour de son pays, le vœu qu'il fit de

n'y rentrer jamais pour avoir à y ramper encore sous le joug des citoyens de Berne, sont des sentiments qui déchirent son âme. Elle y succombe enfin ; il meurt. Sa famille désolée, n'ayant plus en Amérique qu'un triste et douloureux souvenir, se détermina à revenir en Europe pour reprendre possession de ses propriétés qui, jusqu'à ce moment, avaient été gardées par le séquestre.¹ »

Les circonstances dans lesquelles se trouvait Muller de la Mothe étaient bien différentes et le déterminèrent à ne pas suivre son compagnon d'infortune dans le Nouveau monde. D'autre part, le gouvernement bernois, mécontent d'avoir vu deux prisonniers aussi importants lui échapper, usa de toutes les ruses pour parvenir à les attirer de nouveau dans le pays. Les amis de Muller de la Mothe étant intervenus en sa faveur auprès de quelques personnages influents de la capitale, ceux-ci assurèrent que l'ancien prisonnier d'Aarbourg pouvait sans crainte se rapprocher de sa patrie et que LL. EE. étaient disposées à s'occuper de lui pour améliorer sa position. Muller reçut, en conséquence, à Londres, des lettres le conjurant de ne pas mettre à exécution son projet de passer en Amérique, mais bien plutôt de venir habiter le territoire de la république de Genève ou celui de la principauté de Neuchâtel. Il se décida, après quelques hésitations, à écouter favorablement ces invitations pressantes, et, en conséquence, il prit, très joyeux, la route de Genève, qui le rapprochait du moins de son pays natal.

Ce n'était pas là, cependant, tout ce que désiraient LL. EE. Elles insinuèrent aux amis de Muller de la Mothe que si celui-ci voulait bien rentrer sur terre bernoise et se mettre à la disposition du gouvernement, son sort serait immédiatement modifié et il rentrerait en

¹ Rapport déjà cité de 1798 en faveur de Muller.

possession de ses droits. Ces conseils lui furent transmis par plusieurs personnes qui s'intéressaient à lui et qui crurent devoir l'encourager à écouter favorablement les promesses qui étaient faites à son égard. C'est à Genève qu'il reçut ces dernières communications. Il se garda bien d'y répondre favorablement et il déclara aussitôt qu'il connaissait trop le gouvernement bernois pour pouvoir se fier à ses promesses autant qu'il l'aurait fallu pour écouter des insinuations aussi dangereuses.

Mais écoutons plutôt de quelle manière il s'expliqua lui-même sur ce sujet important dans une lettre à son ami Maurice Glayre.

« Genève, 20 mars 1793.

» J'attendais avec toute sorte d'impatience votre lettre et, comme vous pouvez le croire, (à part l'amitié qui l'a dictée) elle m'a bien plus étonné que satisfait. D'abord, je ne veux pas vous cacher que d'après votre précédente, reçue à Londres, et celle de M. Cerjat, qui me donne le même conseil de quitter Londres, l'Angleterre, de renoncer au projet de l'Amérique, enfin de me rapprocher, pour la plus grande convenance de mes affaires, d'après, dis-je, cette invitation, je n'ai pas mis en doute qu'elle ne fût appuyée sur quelque espèce de certitude qu'on me souffrirait sans peine dans le voisinage de la Suisse. Je dirai plus, c'est que je le crois encore, mais que vous avez été vous-mêmes trompés dans les espérances que l'on vous a données ; et en vérité je ne m'en étonne pas, car tout prouve bien que si nous sommes dans le siècle de la raison, nous ne sommes pas dans celui des choses raisonnables. Celle que l'on me propose, si elle en est une, est, je vous le dis franchement, beaucoup trop au-dessus des résolutions dont je puis être capable. Je ne prendrai donc certainement pas celle qu'on me conseille et je ne suis pas dans un âge à faire un tel sacrifice ; je n'aurais pas

recouvré ma liberté avec autant de péril pour venir platement me remettre dans les fers, et des fers tels que ceux où je devais finir ma vie. Lorsqu'on nous assurait que la rigueur de notre sentence était commandée par les circonstances, mais que notre prison serait douce, l'a-t-elle été ? pouvait-elle l'être tandis qu'on nous séquestrait comme on a eu soin de le faire.

» Mon cher et bon ami, l'impression de ces choses est bien trop forte chez moi pour que je me laisse encore séduire par des promesses aussi illusoires. Et les personnes qui ont la bonté de s'intéresser à moi ne doivent pas oublier que j'ai une façon de penser d'après laquelle je saurai me tenir en garde de ne pas me compromettre aux yeux de ceux qui honorent une conduite conséquente et ferme. M. de Cerjat, certainement bien fait pour apprécier ce genre de mérite qu'un homme d'honneur ambitionne, n'a pas bien réfléchi lorsqu'il a écrit à M^{me} S... *que lui, à ma place, le ferait sans balancer*. Néanmoins, je lui suis reconnaissant de ce qu'il a bien voulu s'occuper de moi pendant son séjour à Berne et je comprendrai toujours au nombre de mes devoirs, de ne pas oublier ni méconnaître la nature des obligations que mes malheurs m'ont fait contracter avec toutes les personnes qui se sont montrées y prendre quelque part...

» Je viens maintenant au conseil que vous me donnez, celui de quitter Genève, de me retirer dans un petit village dans le comté de Neuchâtel, afin d'éviter d'une part tout ce qui a quelque rapport avec ce qui est français, et de l'autre d'avoir l'air de vouloir être ici pour braver les Bernois. Voilà bien, si je ne me trompe, la raison du danger que vous voyez à ce que je reste à Genève. Je vais vous répondre.

» Puisque j'ai quitté l'Angleterre où j'avais ma sûreté, puisqu'on me déconseille la France, je demande, où

faut-il que je me retire ? A Neuchâtel ou ses environs les plus reculés ? Je m'en garderai bien ; quelle sûreté, quelle protection y trouverais-je ? Je vivrais là dans une inquiétude continuelle, puisque je pourrais être réclamé d'un instant à l'autre. Partout ailleurs, en Allemagne, en Hollande, je serais tout au moins exposé à des insinuations qui me feraient considérer comme un homme dangereux, un Jacobin. Il ne reste donc que Genève, ville qui n'est française qu'à l'extérieur et où le parti contraire est certainement le plus nombreux.

» Là, je suis exposé, il est vrai, à ce que toute ma conduite soit épiée ; eh bien, tant mieux, je ne le crains nullement. Je saurai m'y conduire de façon à mériter l'estime et l'approbation des honnêtes gens dans le parti même le plus favorable aux Bernois. C'est ici que je peux le mieux faire connaître combien j'ai peu mérité les persécutions qu'on dirige sur moi. Et par ce moyen, LL. EE. n'auront aucune prise qui puisse les autoriser à appesantir le fardeau de toutes les sévérités. J'éviterai pour cela tous les cercles politiques, ainsi que les conversations ; je me bornerai à la société de quelques personnes sur lesquelles il n'y aura rien à dire. J'ai fait et puis faire encore quelques bonnes connaissances, avec lesquelles je me tiendrai lorsque ce ne sera pas dans mon particulier. Tel est mon plan, d'après lequel on ne trouvera pas mauvais que je diffère de me rendre au conseil que vous me donnez.

» D'ailleurs, faites encore cette réflexion : il est clair que tout le crédit du monde ne changera rien à l'effet de la rigueur de ma sentence, car, au haut de l'échelle, on m'y laissera jusqu'à ce que tous les autres soient descendus. Et quand cela arriverait, il me suffit de ne m'être pas mis dans le cas d'une exclusion à une amnistie, si elle a lieu.

» Enfin, si nécessairement il faut que je quitte Genève, je veux avoir le temps de me choisir un autre lieu où je puisse avoir ma tranquillité ; pour cela, il faut que je prenne mes informations. En attendant, je ne me cacherais point ; je m'annoncerai à Berne à M. Morlot et de manière à ce qu'il n'ait pas lieu de dire que je suis venu par pure bravade. Je lui alléguerai que ma santé a trop souffert de toutes mes infortunes pour n'avoir pas besoin de quelque repos dans un lieu où je puisse respirer un peu de l'air natal et profiter des secours qu'on y trouve.

» Je terminerai ma lettre en vous disant que j'ai pris un arrangement de pension qui est fort bon marché...

» M. »

« Genève, 5 avril 1793.

» La réponse (réponse de Morlot à une lettre de Muller) n'est pas fort catégorique ; mais n'importe, elle peut n'être pas inutile dans le genre de position où je suis. Son conseil positif *de me fourrer en France ou en Savoie* est une autorité dont actuellement je puis me prévaloir au moment où je le voudrai. Il me semble qu'un pareil avis n'est pas indifférent.

» Il est probable que je ne tarderai pas à quitter Genève, qui devient de jour en jour plus orageux par les rixes continuelles qui s'élèvent entre les patriotes et les aristocrates, ce qui est aussi peu divertissant que satisfaisant pour quelqu'un qui voudrait voir établir le bien des choses et qui, au contraire, ne voit qu'un mal engrené dans un autre mal.

» Tout ce que j'ai acquis d'expérience en fait de querelles politiques et ce que je vois passer sous mes yeux est plus que propre à me dégoûter de tout ce qui y a rapport, car c'est au point de m'inspirer un mépris profond de la race humaine, qui, certainement, est indigne

d'être gouvernée par les lois simples de la justice et de la raison.

» Pareillement disposé, vous ne serez pas surpris que l'endroit le plus reculé et le plus solitaire devienne pour moi un endroit de choix et de préférence. J'ai trouvé ici M. Struve ¹, qui a longtemps séjourné dans la contrée de Chamounix et m'a donné des renseignements pour m'y arranger de manière à y vivre bien à bon compte. Je puis trouver une pension chez le directeur des mines de Servoz ou bien à Chamounix même. Je verrai lequel de ces deux endroits (à une lieue de distance l'un de l'autre) me conviendra le mieux et me déciderai quand je serai là. J'ai différé mon départ pour deux raisons : l'une que je suis en pension et qu'il vaut tout autant finir son mois ; l'autre est que je ne suis pas fâché non plus de laisser un peu établir le printemps. Cependant, je ne crois pas renvoyer plus tard que huit jours...»

Après avoir parlé de ses affaires personnelles, de ses propriétés, de sa maison de Pully, Muller continue de la manière suivante :

« Ce n'est assurément pas qu'il me vienne dans l'idée de retourner jamais habiter Pully, car, je vous l'avoue, je désire tous les jours moins de retourner vivre dans ce pays-là. Un très petit nombre de personnes m'y attachent

¹ Henri Struve, chimiste et minéralogiste, 1751-1826. Son père lui avait permis d'étudier la médecine à Tubingue et à Leyde. Rentré à Lausanne, il quitta bientôt sa profession de médecin pour se vouer à l'étude de la chimie et de la minéralogie. Le gouvernement bernois l'encouragea, l'envoya en Allemagne se perfectionner dans l'exploitation des mines et le nomma à son retour professeur honoraire à l'Académie de Lausanne. Il coopéra ensuite à la direction des mines de Servoz, dont il s'agit dans la lettre de Muller. Professeur de chimie et de minéralogie depuis 1799, il remplaça deux ans plus tard le professeur François dans la chaire de physique et, en 1804, devint inspecteur général des salines. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages et des collections importantes, qui ont contribué à enrichir le Musée cantonal vaudois.

encore, mais sur tout le reste je ne me fais pas assez d'illusions pour me flatter de retrouver de l'agrément. Non, tout m'en dégoûte fortement. C'est au point que si on voulait commuer ma peine en exil et laisser à ma disposition mes propriétés, je n'hésiterais pas d'y consentir. Et sans vouloir vous faire un compliment, je regretterais plus Romainmôtier que Lausanne.

» Je félicite votre cœur, dont je connais la bonté et la générosité, de trouver dans le bien que vous faites à vos amis malheureux une diversion aux peines de ce moment désagréable. Vous sentez combien leurs malheurs ont droit de m'intéresser, puisqu'ils sont vos amis et tiennent de si près au malheureux compagnon de l'infortuné Lafayette. Seraient-ils sans espérance et savent-ils du moins de quelle manière ils ont à supporter leur captivité ? J'ai passé bien près d'eux lorsqu'ils étaient encore à Wesel¹ ; nos yeux furent longtemps arrêtés sur cet endroit et notre vœu, à Rosset comme à moi, eût été de pouvoir les unir à notre fuite. Le ciel veuille leur donner assez d'espoir pour maintenir leur courage et leur fournir les mêmes secours. Mais qu'il est cruel pour eux et peut-être encore plus pour leurs proches de se sentir à une telle distance qu'on ne peut ni d'une part ni d'une autre s'adoucir les tourments de l'inquiétude. J'ai trop éprouvé combien le malheur peut être adouci lorsqu'il est senti et partagé par des amis qui savent s'en pénétrer, pour croire vos amis indifférents à l'intérêt que je prends à ce

¹ On sait qu'après les journées du 20 juin et du 10 août, La Fayette chercha à arrêter en France la révolution et fut obligé de se réfugier à l'étranger après l'insuccès de son entreprise. Il fut fait prisonnier et passa quelques années dans les forteresses de Wesel et d'Olmütz, dont il ne sortit qu'après le traité de Campo-Formio. Je ne sais quelles sont les autres personnes auxquelles il est fait allusion dans la lettre de Muller de la Mothe.

qui les afflige et moins encore lorsque vous leur direz que je connais aussi le malheur...»

« Genève, 13 avril 1793.

» ... Après vous avoir assez longuement parlé de mes affaires, je passe aux vôtres. Elles sont heureusement assez fortunées pour que la perte dont vous me parlez ne soit pas de nature à les déranger¹. Mais je sens néanmoins qu'elle est assez considérable pour être une raison de plus d'économie et, comme je vous l'ai exprimé, je m'en afflige pour vous en tant que votre bien-être réel y perdra des jouissances du côté où votre bon cœur savait se les procurer.

» Cependant peut-être devez-vous faire une réflexion qui, à mon avis, doit vous faire envisager les choses sous un point de vue moins fâcheux. C'est qu'il est infiniment heureux que vous ayez quitté la Pologne dans le temps où vous l'avez fait et que, selon le cours des événements qui ont livré le pays à tous les genres de révolutions et de revers, votre fortune aurait pu aisément se trouver exposée aux risques les plus inquiétants. Je ne trouve jamais dans les papiers l'article *Pologne* que je ne reste occupé de vous et que je ne me félicite de vous en sentir dehors. Je n'en sens pas moins ce que vous devez éprouver de triste et de chagrinant dans le spectacle désolant de la Pologne devenue la proie de ses perfides alliés ; enfin, dans cette idée toujours présente du sort du roi d'autant plus malheureux que son existence est aujourd'hui détruite par tous les côtés les plus sensibles.

» Quand je porte mes regards de ce côté-là, puis ailleurs et encore ailleurs, je ne puis me défendre d'une

¹ M. Glayre était toujours sous l'impression douloureuse que lui causaient les événements de Pologne dans lesquels il avait personnellement subi des pertes assez grandes.

impression de tristesse, d'un dégoût profond de tout ce qui a trait au genre humain, qui me semble invinciblement dévoué à toutes les abominations qui dérivent de la fausseté, duplicité et injustice mises en pratique dans ce bel ordre de choses qu'on appelle société, gouvernement, etc.

» Vous avez la bonté de me demander le détail de ma vie à Genève. Il ne sera pas long. D'abord, j'ai pris pension chez une certaine veuve Mochand, rue de la Pélisserie. Elle a quelques pensionnaires et donne à manger à quelques messieurs de la ville qui sont tous de bonne société. J'ai trouvé dans la maison un homme aimable avec lequel j'ai formé un peu plus de relations. Je ne paie que trois louis de pension pour logement, dîner et souper. Je paie à part déjeuner, lumière, chauffage et un homme qui vient un moment le matin, pour nettoyer mes souliers. Quant à la société, j'en vois une fois ou deux la semaine. La maison Trembley-Roguin continue de me faire des honnêtetés ; elle est près de chez moi et cela m'est un agrément. Les autres ressources qui sont ici à ma portée et sur lesquelles je compte le plus sont la promenade et la lecture. De cette manière, ma vie s'écoule assez paisiblement pourvu que je n'arrête pas trop longtemps mes réflexions sur les mêmes idées.

» Je ne suis guère tenté de compter comme un agrément celui d'être à portée de toutes les nouvelles ; elles sont si dégoûtantes qu'elles ne font que du mal ; elles donnent la fièvre. Genève, depuis quelques jours, a repris beaucoup de tranquillité ; c'est l'effet des mesures un peu plus actives prises par le comité de sûreté. On parle beaucoup des campements qui vont se faire d'un côté et d'autre, en Savoie et dans le Pays de Vaud. L'aristocratie genevoise est attentive d'une part et la démocratie de l'autre part. En un mot, on s'observe...»

(*A suivre*).

Eug. MOTTAZ.